

Bulletin de souscription

Vous pouvez remplir ce bulletin via votre ordinateur ou bien l'imprimer et nous le transmettre

Merci de retourner ce formulaire complété et signé à :

CatEnR – 26, rue de l'Avenir – 66 000 Perpignan ou par courriel à : nathalie.dubucq@catenr.org

Je soussigné-e, Prénom / Dénomination¹ Nom

Je demande en tant qu'actuel·le associé-e, vouloir acquérir de nouvelles parts sociales.

[passer directement à l'étape "je souscris"](#)

Je demande vouloir devenir sociétaire et à relever de la catégorie :

[voir point 4 notice](#)

Nom d'usage / Représentant-e légal-e² Date de naissance

[voir point 1 notice](#)

Lieu de naissance Forme juridique¹ SIREN¹

Domicile / Siège social¹

1 Pour les personnes morales - 2 pour les personnes mariées - 3 Pour les mineur-e-s

Téléphone Courriel

Je préviendrai la coopérative d'éventuels changements de coordonnées.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à CatEnR et ne sont pas cédées à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander la rectification des informations vous concernant en vous adressant à la coopérative.

J'ai connu la coopérative :

J'accepte de recevoir par courriel une copie du bulletin de souscription, les convocations aux assemblées et les informations de CatEnR

Je fournis un justificatif de domicile ou de l'adresse postale du siège social

[voir point 2 notice](#)

J'ai pris connaissance et approuve les statuts

J'ai pris connaissance du Document d'Information Synthétique et que l'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Niveau de connaissances et d'expérience en matière financière :

Situation financière :

[voir point 3 notice](#)

Je souscris parts sociales de 100 € chacune.

*en lettres

Je verse en numéraire la somme de €, de préférence par virement. [voir RIB en notice](#)

*en lettres

Option : Je souhaite flécher mon investissement sur le projet :

RDV sur notre site Internet www.catenr.org pour connaître les projets ouverts à l'investissement participatif.

Fait en 2 exemplaires à , le

Signature
du de la souscripteur·trice :

Signature
du de la conjoint-e/représentant-e légal-e :

Convention de blocage et de rémunération



La SCIC SA CatEnR, à capital variable, dont le siège social est situé au 26, rue de l'Avenir, 66 000 Perpignan, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 803 140 409 00019, prise en la personne de son représentant légal en exercice M. Bertrand RODRIGUEZ, dûment habilité à ratifier les présents engagements. Ci-après dénommée « **CatEnR** »

Je soussigné-e,

être associé-e de CatEnR par détention de [redacted] part(s) sociale(s) à ce jour.

*en lettres

Il a été convenu ce qui suit :

Compte tenu de la structure coopérative de CatEnR et de son objet social, les parties se sont accordées pour établir, bloquer et rémunérer un compte d'associé-e afin de constituer un fonds de roulement pour le préfinancement des investissements, selon les conditions de cette convention.

Article 1er : Compte – Fonctionnement

Les parties conviennent d'ouvrir un compte d'associé-e bloqué au nom de l'associé-e dans les livres de CatEnR, pour y enregistrer toutes les opérations financières entre eux. Le dépôt minimum est fixé à 400 €, et le total des dépôts ne pourra dépasser 20 fois la valeur des parts sociales détenues par l'associé-e pour une durée de 5 ans.

L'associé dépose sur le compte la somme de [redacted] €.

*en lettres

voir RIB en notice

Option : Je souhaite flécher mon investissement sur le projet : [redacted]

RDV sur notre site Internet www.catenr.org pour connaître les projets ouverts à l'investissement participatif.

Article 2 : Interdiction d'un solde débiteur

Les parties rappellent que le compte d'associé-e ne pourra jamais être débiteur. En cas de solde débiteur dû à une opération, celle-ci sera immédiatement suspendue, et l'associé-e s'engage à rembourser sans délai le montant du débit.

Article 3 : Conditions du compte d'associé

3.1 -Durée

Le compte d'associé est l'objet d'une convention de blocage d'une durée de cinq ans à compter du dépôt de fonds. Les dépôts de fonds ne pourront intervenir qu'après la signature de la présente convention.

Convention de blocage et de rémunération



3.2 - Rémunération

À TERME : Le compte d'associé-e, bloqué pour 5 ans, sera producteur d'intérêts au taux de 6 % par an. Les intérêts seront calculés chaque année à la date anniversaire du dépôt et automatiquement ajoutés au compte d'associé-e pour le calcul des intérêts de l'année suivante. En cas de retrait avant l'échéance annuelle, aucun intérêt ne sera versé sur les sommes retirées pour l'année en cours.

3.3 - Remboursements des sommes en compte

Deux mois avant l'échéance, l'associé-e peut demander par courrier recommandé le remboursement total ou partiel de son compte. Sans demande expresse, la convention sera reconduite automatiquement pour la même durée.

Article 4 : Règlement des différends

En cas de litige entre CatEnR et l'associé au regard de l'exécution de la présente convention, il sera fait recours à la commission d'arbitrage de la CGSCOP et à défaut de conciliation, le litige sera porté devant les juridictions du siège social de la société.

Fait en 2 exemplaires à

, le

Facteurs de risques :

L'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers. L'attention du souscripteur est attirée sur le risque, que comporte un investissement dans une société, de la perte partielle ou totale de l'investissement. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement ou prochainement et diversifiez votre épargne.

Signature

de l'associé-e :

Signature

du représentant légal de «CatEnR» :

Signature

du/de la conjoint-e/représentant-e légal-e :

Notice

Vous trouverez ici la notice relative au bulletin de souscription. Certains éléments renvoient à cette notice pour vous expliquer pourquoi ces informations sont nécessaires.

1 Quelle différence entre le nom de famille et le nom d'usage ?

Nom de famille

Toute personne possède un nom de famille.

Le nom de famille est indiqué sur votre acte de naissance.

Il peut s'agir, par exemple, du nom de votre père ou de votre mère.

Votre nom de famille est votre nom de naissance si vous n'avez pas changé de nom.

Nom d'usage

Vous pouvez utiliser un nom d'usage dans la vie quotidienne.

Le nom d'usage est facultatif.

Le nom d'usage ne remplace pas le nom de famille.

Vous pouvez utiliser comme nom d'usage le nom de votre époux·se ou le nom du parent qui ne vous a pas transmis son nom à la naissance.

2 Justification de domicile

Pour démontrer réglementairement la gouvernance partagée de CatEnR :

o les personnes physiques doivent fournir un justificatif de domicile ;

o les personnes morales doivent fournir un justificatif de l'adresse postale du siège social ;

Voici la liste des documents à son nom pour justifier son domicile :

- Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (mobile, fixe et internet/Box)
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition
- Taxe d'habitation
- Attestation d'assurance de votre logement ou facture de l'assurance habitation
- Quittance de loyer non manuscrite ou titre de propriété
- Relevé de la CAF avec mention des aides liées au logement

Pas de justificatif à votre nom ou logé par un tiers :

- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant à son nom (titre de propriété, avis d'imposition, facture de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone ...)
- Attestation sur l'honneur, co-signée par vous et l'hébergeant ou livret de famille / certificat de mariage

3 Niveau de connaissances et d'expérience en matière financière et situation financière

Les sociétés coopératives s'enquêtent auprès des personnes auxquelles la souscription de parts sociales est proposée de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, ainsi que de leur situation financière et de leurs objectifs de souscription, de manière à pouvoir recommander à ces personnes une souscription adaptée à leur situation. Pour l'accomplissement de ces diligences, elles tiennent compte des caractéristiques des parts sociales et des montants de souscription envisagés. Lorsque ces personnes ne communiquent pas l'ensemble des éléments d'information mentionnés ci-dessus, les sociétés coopératives les mettent en garde préalablement à la souscription.

Notice

4 Les catégories d'associé-e-s :

Le regroupement des catégories d'associé-e-s crée le multisociétariat, avec pour objectif de construire une œuvre commune, dépassant ainsi les éventuels intérêts particuliers. Chaque associé-e relève d'une et une seule des 7 catégories décrites ci-dessous, en fonction de son statut et des liens qui l'unissent avec la coopérative :

Porteurs : Toute personne physique ou morale apportant leur participation active à la coopérative.

Salariés : Tout salarié ayant contracté un contrat de travail avec la coopérative.

Personnes soutien : Toute personne physique détentrice d'un minimum de 5 parts sociales ou ayant fait un apport en compte courant d'associé.

Personnes sympathisantes : Toute personne physique détentrice d'au moins une part sociale.

Bénéficiaires : Toute personne physique ou morale ayant contracté un bail pour une installation.

Partenaires privés : toute personne morale de droit privée (entreprise, association...).

Partenaires publics et semi-publics : Toute personne morale de droit public ou semi-public impliquée dans la coopérative.

RIB de CatEnR pour effectuer un virement pour votre investissement :



Déclaration de l'identité bancaire

Titulaire de compte (EUR)
CATENR

Domiciliation
LA NEF
IMMEUBLE WOOPA
8 AVENUE DES CANUTS, CS 60032
69517 VAULX EN VELIN CEDEX
FRANCE

Relevé d'identité bancaire - RIB

Banque	Agence	Numéro de Compte	Clé
21570	00001	00506500012	96

IBAN: FR76 2157 0000 0100 5065 0001 296
BIC/SWIFT: STFEFR21XXX